Cahier Des Charges
Rencontres U15, U17 et U20 Excellence
« Hockey 5x5 » et « Hockey 3x3 »

Le présent cahier des charges a été adopté par le Comité directeur du 05/09/2022, sur proposition de la COCD. Il a pour objectif de faciliter la mise en œuvre des formats de jeu des catégories U15 – U17 et U20 Excellence en précisant certaines organisations et en rassemblant des éléments des statuts et règlements fédéraux. Il n'est donc pas exhaustif et doit être complété par les stipulations des règlements en question.

Préambule : PRINCIPES GENERAUX

Concernant les compétitions U15, U17 et U20 Excellence gérées par les Zones, deux formats de jeu sont possibles : le format « Hockey 5x5 » et le format « Hockey 3x3 ».
Les Zones doivent proposer à tous les clubs le format « Hockey 3x3 » en parallèle du format « Hockey 5x5 » ou en format unique pour les clubs ne pouvant s'engager que dans ce type de format.
Cette démarche de diversification des formats de pratique a pour objectif de répondre à la diversité des motifs de pratique et par conséquent de favoriser la fidélisation des licencié(e)s en soutenant l'identité club (réduction des recours au dispositif d'association) et l'émergence d'une densité géographique plus forte au moins en ce qui concerne le format « Hockey 3x3 ».

- **La catégorie U15** est composée des années d'âge **2009 et 2008**.
- Les **joueurs 2010** peuvent demander un sur-classement.
- Les **joueuses 2006 et 2007** sont sous-classables.

- **La catégorie U17** est composée des années d'âge **2007 et 2006.**
- Les **joueurs 2008** peuvent demander un sur-classement.
- Les **joueuses 2003, 2004 et 2005** sont sous-classables.
- Les **joueuses Sénior (hors gardiennes)** sont double sous-classables sous réserve de validation par la DTN.

- **La catégorie U20** est composée des années d'âge **2005, 2004 et 2003.**
- Les **joueurs 2007 et 2006** peuvent demander un sur-classement.
- Les **joueurs 2002** sont sous-classables mais limités à 4 par feuille de match hors mutés 2022/2023.
- Les joueuses **Sénior** sont sous-classables.

- **Remarque « Procédure de sous-classement » : seuls les clubs sont habilités à effectuer cette demande au moyen du formulaire type téléchargeable sur Hockeynet et qui est soumis à validation fédérale.**

- **Le nombre maximum de rencontres programmables sur une saison doit avoisiner les 5 formats « Hockey 3x3 » et 15 formats « Hockey 5x5 ».** Les zones ont la responsabilité d'optimiser les disponibilités de glace pour se rapprocher de ce volume.

- **Les rencontres organisées dans chacun des deux formats ne peuvent pas être comptabilisées dans un seul et unique championnat.**

Partie 1 : FORMAT « HOCKEY 5x5 »

- **L'organisation de ce format de jeu est régie par les règlements fédéraux en vigueur pour la saison 2022/2023 et les règles de jeu IIHF.**

- **Le présent Cahier des Charges rappelle les temps de jeu du RAS et précise les modalités possibles, à la discrétion des Conseils de Zone, de distribution des points en fonction de la mise en place ou non d'une prolongation et d'une épreuve de tir au but pour la saison régulière.**

	TEMPS DE JEU REGLEMENTAIRE	PROLONGATION	EPREUVE DE TIRS AU BUT
Catégorie U15	Mini 3x15' / Maxi 3x20'	5' en mort subite	Série de 5 tireurs puis « mort subite »
Catégorie U17	3x20'		
Catégorie U20			

- **La définition du temps de jeu en U15 est à la discrétion des Conseils de Zone** selon les références ci-dessus au regard des contraintes de leurs territoires.

- **Les conseils de Zone doivent également opter pour l'une des options d'organisation suivantes. Ce choix doit être appliqué sur tous les championnats d'une même catégorie concourant pour un même objectif et sur l'intégralité du territoire de la Zone.**

	TEMPS DE JEU	DISTRIBUTION DES POINTS	
OPTION 1	3 périodes + Prolongation + Tirs au but	Victoire temps réglementaire	3 pts
		Victoire prolongation / tirs au but	2 pts
		Défaite prolongation / tirs au but	1 pt
		Défaite temps réglementaire	0 pt
OPTION 2	3 périodes + Prolongation	Victoire temps réglementaire	2 pts
		Nul temps réglementaire	1 pt
		Défaite temps réglementaire	0 pt
		Victoire prolongation	1 pt supplémentaire
		Nul en fin de prolongation : aucun point supplémentaire attribué	
OPTION 3	3 périodes	Victoire temps réglementaire	2 pts
		Nul temps réglementaire	1 pt
		Défaite temps réglementaire	0 pt

Partie 2 : FORMAT « HOCKEY 3x3 »

1. Aire de jeu

Aires de jeu de 40x20 à 60x30

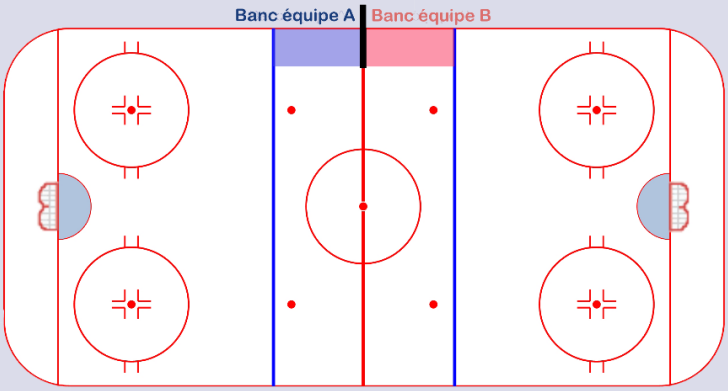

Aires de jeu réduites inférieures à 40x20

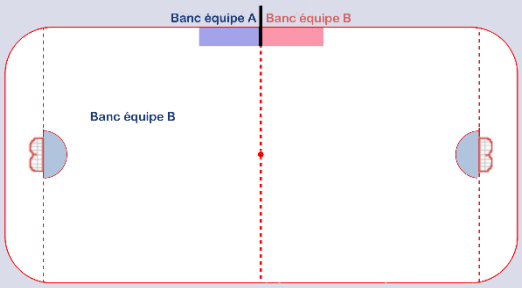

- **Quelle que soit la dimension de la surface de glace :**
- Les matchs se déroulent dans la longueur de la patinoire.
- Le traçage minimum obligatoire (permanent ou provisoire) est une ligne médiane comprenant un point d'engagement central et des lignes de but à une distance de 3 mètres (minimum) de la balustrade. Des traçages supplémentaires provisoires matérialisant les zones de gardien peuvent être réalisés.

- Pour les patinoires disposant d'un classement fédéral limitant la pratique du hockey sur glace aux catégories U13 et Loisirs, une demande dérogation doit être faite auprès de la COCD : b.bilet@ffhg.eu.

2. Format des rencontres

- **Les rencontres « Hockey 3x3 » prennent obligatoirement le format d'un tournoi** rassemblant au minimum **3** équipes ce qui représente un volume de glace minimum de **2H15**.

- **Echauffement :**
- Sur glace : de zéro à trois minutes maximum, sans palet.
- Hors glace : préconisé en plus de l'échauffement sur glace.

- **La durée de chaque match programmé dans un tournoi est de 15 minutes arrêts de jeu non décomptés.** Aucune prolongation ou séance de tir au but ne peut être organisée.

- **Aucun délai minimum n'est requis** entre la fin du premier match et le début du second pour une même équipe.
- **Une réfection de glace doit être effectuée tous les 3 matches.**

- **Les Conseils de Zone :** 1) ont la responsabilité de constituer des regroupements d'équipes cohérents au sein des tournois principalement dans l'objectif d'optimiser les contraintes de déplacement ; 2) peuvent proposer l'organisation d'un événement final impliquant tous les regroupements d'équipes selon des règles de qualification à leur discrétion définis en début de saison ; 3) ont la responsabilité, au regard des recommandation ci-après, d'optimiser en fonction des contraintes de leurs territoires tout ou partie des éléments suivants : a) la réfection de glace ; b) le temps de jeu par match ; c) le nombre de matchs qui composent les tournois (avec un plancher de 3 par équipes).

5 EQUIPES – 3H15	
Match n°1	AB
Match n°2	CD
Match n°3	BE
Réfection 20 minutes	
Match n°4	AC
Match n°5	BD
Match n°6	CE
Réfection 20 minutes	
Match n°7	AD
Match n°8	AE

4 EQUIPES – 2H15	
Match n°1	AB
Match n°2	CD
Match n°3	AC
Réfection 20 minutes	
Match n°4	BD
Match n°5	BC
Match n°6	AD

3 EQUIPES – 2H15	
Match n°1	AB
Match n°2	BC
Match n°3	AC
Réfection 20 minutes	
Match n°4	BA
Match n°5	CB
Match n°6	CA

- L'équipe A est le club organisateur.
- Les clubs organisateurs des tournois à 5 équipes ont la responsabilité de faire varier les oppositions d'un tournoi à l'autre pour que dans la saison toutes les équipes se rencontrent.

3. Composition des équipes

- **Pour participer à un tournoi, une équipe doit être composée :**

- Au minimum de 6 joueurs/joueuses de champ et 1 gardien(ne) de but.
- Au maximum de 12 joueurs/joueuses de champ et 2 gardien(ne)s de but.

- **Remarque :** l'objectif est de tendre à un nombre optimal entre 6 et 9 joueurs/joueuses de champ et 1 gardien(ne) de but et de créer une seconde équipe dès lors que l'on dispose de 12 joueurs/joueuses et 2 gardien(ne)s de but.

- **Le recours au dispositif d'association** n'est pas souhaité mais n'est toutefois pas interdit. Il est en revanche limité à 2 clubs. Toute sollicitation de ce dispositif doit faire au préalable l'objet d'un échange avec la Zone et le Cadre Technique National en charge du territoire.

- **Liste de joueurs/joueuses bloqué(e)s :** aucune liste n'est mise en place.

4. Affichage, annonce, distribution des points et publications

- **L'affichage, la publication des scores et des classements sont obligatoires.**

- **La distribution des points est la suivante :** Match gagné : 2 points **/** Match nul : 1 point **/** Match perdu : 0 point.
- **Le classement de la saison s'établit au cumul de l'ensemble des matches de tous les tournois.**

- **Dans le cas où une équipe ne disposerait plus de gardien(ne) de but à la suite d'une blessure au cours d'un match**, les équipes participantes au tournoi doivent palier à celle-ci en prêtant un gardien. Le match se déroule mais est alors déclaré perdu pour l'équipe ne disposant plus de gardien (0 – 5).

- **En cas de non-respect de l'effectif minimum** l'équipe est autorisée à participer au tournoi et peut être complétée par les autres équipes participantes mais ses matches seront déclarés perdu (0 – 5).

5. Formats d'opposition

- **3 contre 3 plus un gardien de but.**
- **Les changements** s'effectuent sous forme libre (changements volants).
- **La substitution du gardien de but** pour avoir un joueur de champ supplémentaire est autorisée.

- **Les charges avec le corps sont interdites.**

- **Dégagement interdit :** aucune règle de dégagement interdit n'est appliquée.

- **Hors-jeu :**

- Sur les surfaces de jeu de 40x20 à 60x30 : les règles de hors-jeu du « Hockey 5x5 » s'appliquent à condition que les tracés soient présents.
- Sur les surfaces de jeu inférieures à 40x20 ou si les tracés ne sont pas présents : aucune règle de hors-jeu n'est appliquée.

- **Mises au jeu :** un engagement a lieu uniquement au début du match. Lors d'un arrêt du gardien, d'un but, d'un palet sorti de l'aire de jeu ou d'un hors-jeu le palet est remis en jeu derrière la cage après que l'équipe adverse ce soit replacée derrière la ligne (rouge) médiane. Dès l'entrée en possession du palet le jeu reprend.

- **Pénalités :**

- Toute pénalité mineure est sanctionnée d'un tir de pénalité.
- Toute pénalité majeure est sanctionnée d'un tir de pénalité ainsi que d'une exclusion pour le match en cours.
- Toute pénalité de match ou pour le match est sanctionnée par une exclusion du tournoi en cours et donne lieu au déclenchement d'une procédure CIRJ standard.

6. Arbitrage et table de marque

- **Selon les directives de la CARJ, l'arbitrage du « Hockey 3x3 » s'organise selon deux possibilités :**

- Par le club organisateur qui désigne un arbitre de niveau « club » voir de niveau « régional » maximum en fonction de ses capacités internes.
- Par un joueur des équipes participant au tournoi qui ne joue pas si celui-ci dispose du niveau « régional ».

- **Remarques :** 1) Un arbitre ne peut officier que s'il présente les critères de qualification requis et qu'il appartient au moins à la catégorie d'âge du tournoi ; 2) Si une équipe souhaite se déplacer avec un arbitre de son choix, celui-ci ne peut être récusé s'il répond aux critères de qualification requis. Dans ce cas, le club visiteur doit en informer par télécopie ou email le club recevant et sa zone au moins 48 heures à l'avance ; 3) L'indemnité par tournoi repose sur la base de la tarification U15 à 2, soit 25€.

7. Table de marque

- **La table de marque est composée de 2 officiels :** 1 Secrétaire/Speaker, 1 Chronométreur. Tous doivent être licenciés notamment au travers de la licence « Table de marque ».

8. Gestion administrative des formats de rencontres

- **Les clubs doivent présenter un bordereau de composition d'équipe et l'extrait du logiciel Hockeynet** pour preuve de licence des joueurs.

- **Chaque match** du tournoi donne lieu à l'établissement d'une **feuille de match** et le tournoi fait l'objet de d'une **fiche bilan.**

- **La transmission des feuilles de match et de la fiche bilan doit se faire via l'adresse « FDM » de chaque Zone.** Le non-respect de cette procédure est soumis aux sanctions prévues à l'infraction 4 de l'annexe AS-1.